

Département  
de la Moselle  
Arrondissement  
de SARREGUEMINES

## COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 2 mars 2026 (46<sup>ème</sup> séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

14

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Marie-Claude MALLICK, Sophie ROJIC, Christelle SCALEGNO-MULLER, Patrice NAGEL, Sylvain BERGWEILER, Honoré VERGNE, Armand CHRIST, Pascal HAMMAN, Michel GREFF et Loïc MALLICK.

DATE DE CONVOCATION : 23 février 2026

#### POINT 1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

##### A) Commune

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

##### **A - Section de fonctionnement**

Dépenses totales	752 400.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	348 245.00 €
Recettes totales	752 400.00 €
dont excédent antérieur reporté (art 002 - délib 02/03/26)	356 796.89 €

##### **B - Section d'investissement**

Dépenses totales	899 700.00 €
dont déficit d'investissement reporté (art 001 - délib 02/03/26)	230 481.66 €
Recettes totales	899 700.00 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	348 245.00 €

## B) Lotissement Pehl

Le Maire soumet au conseil municipal le budget 2026 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

### Section de fonctionnement

Dépenses totales	949 498.71 €
dont déficit antérieur reporté (art 002-délib du 02/03/26)	69 498.71 €

Recettes totales	949 498.71 €
------------------	--------------

### Section d'investissement

Dépenses totales	425 000.00 €
------------------	--------------

Recettes totales	425 000.00 €
------------------	--------------

## POINT 2 - AFFECTATION DES RESULTATS

### A) Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 de la Commune,

- constate que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de **565 991.69 €** ;
- constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de **230 481.66 €** ;
- constate que cet excédent doit être modifié des restes à réaliser en dépenses de **62 000.00 €** et en recettes de **83 286.86 €** pour s'établir à **209 194.80 €** en déficit ;
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de **209 194.80 €** en couverture du déficit d'investissement cumulé (art 1068).
- décide de reprendre l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de **356 796.89 €** en report à nouveau créateur de la section de fonctionnement (art 002) ;
- décide de reprendre le déficit d'investissement cumulé de **230 481.66 €** en report à nouveau débiteur de la section d'investissement (art 001).

### B) Lotissement Pehl

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de **69 498.71 €** en report à nouveau débiteur du budget primitif 2026.

## POINT 3 - BUDGETS

### A) Commune

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

#### **A - Section de fonctionnement**

Dépenses totales	752 400.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	348 245.00 €

Recettes totales	752 400.00 €
dont excédent antérieur reporté (art 002 - délib 02/03/26)	356 796.89 €

#### **B - Section d'investissement**

Dépenses totales	899 700.00 €
dont déficit d'investissement reporté (art 001 - délib 02/03/26)	230 481.66 €

Recettes totales	899 700.00 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	348 245.00 €

### B) Lotissement Pehl

Le Maire soumet au conseil municipal le budget 2026 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses totales	949 498.71 €
dont déficit antérieur reporté (art 002-délib du 02/03/26)	69 498.71 €

Recettes totales	949 498.71 €
------------------	--------------

#### **Section d'investissement**

Dépenses totales	425 000.00 €
------------------	--------------

Recettes totales	425 000.00 €
------------------	--------------

## POINT 4 - TAUX DES TAXES

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## POINT 5 - AFFAIRES FORESTIERES

Ce point annule et remplace celui du 25 novembre 2025.

Sur proposition de M. Yann JAMING, Adjoint chargé de la forêt, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

### 1) Etat de prévision de coupes (EPC) pour 2026

- délivrer le bois par affouage

- réaliser une coupe de bois de chauffage dans la parcelle 7, estimée à 313 m<sup>3</sup>, pour une recette estimée à 9 000.00 € (des Totalités peuvent également se rajouter en volume et recette).

Il s'agit de la parcelle que nous avons laissé marteler en 2025 par approbation du conseil municipal .

- réaliser une coupe de bois de chauffage dans la parcelle 2.

Il s'agit de la parcelle que nous avons laissé marteler l'année dernière et dont il nous reste 6 lots.

Le bois supérieur à 35 cm de diamètre sera estimé sur pied et sera facturé 21.00 € le stère.

Le bois inférieur à 35 cm de diamètre sera enstéré puis mesuré et sera facturé 13.00 € le stère

- fixer le délai de façonnage au 1<sup>er</sup> mai et le délai de vidange au 30 septembre.

### 2) Travaux d'exploitation prévus en 2026

- Assistance technique : 390.00 € HT

- Câblage, désencrouage des bois en cours d'exploitation : 1 566.00 € HT

- Matérialisation des lots de bois par l'ONF: 70.00 € HT

- Assistance technique, encadrement de l'exploitation forestière par l'ONF: 63.00 € HT

- Sécurisation et abattage des tiges de plus de 35 cm de diamètre : 1 032.00 € HT

### 3) Travaux patrimoniaux prévus pour 2026

- Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état en contexte chênaie sur les parcelles 4, 5 et 6 : 2 255.74 €

- Maintenance de cloisonnement d'exploitation du broyeur parcelle 4 : 1 558.40 €

Cela représente :

-En investissement : 2 255.74 € HT

-En fonctionnement : 1 558.40 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exercice forestier 2026 et le devis s'y rapportant.

4) Approbation de l'état d'assiette pour l'exercice 2027

En accord avec le programme de coupe prévu par le nouvel aménagement de l'ONF, M. Yann JAMING propose de laisser faire le martelage de la Parcelle 4 (Bruchwald) d'une superficie de 10.26 ha

- Volume estimé : 359 m3, soit environ 500 stères.
- Le volume réel sera connu à l'issue du martelage.

5) Election de garants solidaires 2026

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Armand CHRIST, Sylvain BERGWEILER et Patrice NAGEL garants solidaires responsables au sens de l'article L145-1 du code forestier pour la cession du bois par affouage.

## POINT 6 - AFFAIRES DE PERSONNEL

A) Changement d'échelon

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée (in)déterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération en date du 27 novembre 2023 créant l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 15 heures, rémunéré au 7<sup>ème</sup> échelon, à compter du 19/02/2024 ;

Vu l'entretien d'évaluation en date du 24/02/2026 ;

Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

### DECIDE

La rémunération de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, sur la base du 9<sup>ème</sup> échelon à compter du 02/03/2026.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### B) Paiement d'heures complémentaires

Le Maire fait état de 22 heures complémentaires pour Valérie MALLICK-DOUR, adjoint administratif.

L'état détaillé des heures réalisées signé par l'agent et le maire est joint à la délibération.  
Le conseil municipal autorise le Maire à régler ces heures en mars et avril 2026.

### POINT 7 - LOGEMENT COMMUNAL N°2

Le Conseil Municipal

- décide d'attribuer le logement communal n°2 à Madame Amel ALLAL ;
- fixe le montant de la caution à 1 mois de loyer, soit 325.00 € ;
- donne son accord à ce versement ;
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

### POINT 8 - INDEMNITES DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants tels que modifiés par la loi 2025-1249 du 22/12/2025 portant statut de l'élu local ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-23 et L2124-24;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions, décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints de la manière suivante:

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoints : 100% de 11.77% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Cette délibération abroge celle du 12 février 2024 point 7.

#### POINT 9 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 302.08 € à l'APE pour le remboursement des sachets pour la Saint Nicolas.

#### POINT 10 - DIVERS - INFORMATIONS.

- Madame le Maire informe que les travaux d'agrandissement du cimetière communal vont bientôt démarrer. La réunion de démarrage est prévue le 3 mars 2026.
- Madame le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 06 mars 2026

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le 06/03//2026  
et publication ou notification le 06/03/2026

*C. Gallien*



